

I. La sexualité humaine

Repères / réflexions

La notion de sexualité humaine renvoie à la globalité de l'être humain dans ses dimensions aussi bien, biologique, psychoaffective que sociale.

La sexualité est un aspect central de l'être humain, tout au long de la vie et prend en compte le sexe, les identités et les rôles socialement associés aux genres, l'orientation sexuelle, l'érotisme, le plaisir, l'intimité et la reproduction. La sexualité est vécue et exprimée sous forme de pensées, de fantasmes, de désirs, de croyances, d'attitudes, de valeurs, de comportements, de pratiques, de rôles et de relations. Si la sexualité peut inclure tous ces aspects, tous ne sont pas toujours exprimés ou expérimentés. La sexualité est influencée par l'interaction de facteurs biologiques, psychologiques, sociaux, économiques, politiques, culturels, éthiques, juridiques, historiques, religieux et spirituels.¹

- **La dimension biologique**

Elle apparaît dans les aspects anatomiques, physiologiques caractéristiques de chaque sexe, avec des facteurs génétiques et hormonaux propres à chacun. L'aspect génital de la sexualité permet d'assurer la reproduction et la survie de l'espèce.

- **La dimension psychoaffective**

Elle concerne la construction psychique de chaque individu. Elle met en jeu des sensations, des émotions et des sentiments dont la mise en mots permet à l'être humain de se découvrir et de découvrir les autres. Elle renvoie ainsi à la capacité de chacun à communiquer, à entrer en relation avec l'autre et permet à l'être humain de passer de la pulsion au désir.

C'est un processus en constante évolution tout au long de la vie de la personne.

- **La dimension sociale**

Les aspects juridiques, socio-économiques, politiques, culturels, médiatiques, religieux mais aussi éthiques constituent la dimension sociale de la sexualité. L'exercice de la sexualité de chaque personne est intimement lié à l'environnement social : les parents, la famille, les pairs, et plus généralement le contexte socioculturel dans lequel elle vit. Ainsi toutes les sociétés se sont préoccupées de concilier l'exercice de la sexualité de chacun avec la nécessaire cohésion du groupe : les lois sont la traduction sous forme de textes écrits, des interdits, des normes en vigueur dans le groupe social constitué, et évoluent en fonction des valeurs de celui-ci. Cette dimension éminemment sociale de la sexualité inscrit celle-ci dans une perspective historique par la transmission d'un héritage socioculturel.

Liens vers :

www.filsantejeunes.com

www.onsexprime.fr

www.planning-familial.org

¹ Définition de l'OMS - 2006

2. Loi et sexualité, violences sexuelles

➔ Repères / réflexions²

La sexualité humaine n'est pas une simple donnée de la nature, elle est surtout un fait social et culturel. En effet, tous les groupes sociaux élaborent des règles qui en organisent l'exercice, tant dans le domaine de la filiation, de l'inscription dans l'ordre des générations, de l'organisation des alliances que dans le contrôle de la fertilité et donc de la survie du groupe.

C'est parce que la sexualité humaine contribue à structurer les rapports sociaux, qu'elle acquiert une véritable dimension politique.

• Les interdits fondamentaux

« L'organisation des sociétés, repose majoritairement sur la reconnaissance d'interdits fondamentaux qui correspondent à autant de désirs secrets, plus ou moins avouables, que tout un chacun a quelque part en lui, et que le corps social, l'éducation et la culture, permettent de repérer et d'essayer de borner, de limiter, de sublimer pour rendre la vie en société acceptable.

On reconnaît au moins trois interdits majeurs qui sont qualifiés d'universels :

- le meurtre
- l'inceste
- le cannibalisme

Ces trois principes qui sont des interdits fondamentaux s'articulent entre eux et ne se limitent pas seulement au meurtre charnel, à l'inceste réel et à l'anthropophagie. On peut anéantir l'autre en le réduisant à l'état d'objet ou en dévorant son espace vital. Que la réalité soit charnelle ou métaphorique, chaque fois qu'un sujet se trouve en position d'être possédé par l'autre, au sens propre et au sens figuré, il connaît un événement absolument traumatique qui pulvérise son sentiment d'appartenance et d'identité »³.

L'interdiction de l'inceste permet de se situer dans l'ordre familial entre les générations et oblige à quitter la dépendance aux parents d'origine, pour faire alliance avec d'autres. Ainsi, devenir un homme ou une femme à même d'investir d'autres objets d'amour que les parents, suppose de ne pas être soi-même objet de désir de la part de ceux-ci.

La loi symbolique n'est jamais écrite et se transmet de génération en génération.

• Les lois écrites

Ces lois écrites posent des règles de vie entre les individus.

Elles sont adaptées aux besoins économiques, démographiques, culturels, aux normes et valeurs d'une société et peuvent évoluer dans le temps. Elles sont faites pour protéger le groupe, mais aussi – dans certains pays, dont la France - pour protéger l'individu. Elles s'appliquent à tous.

Ces lois concernent aussi le domaine de la sexualité.

² Guide « Comportements sexistes et violences sexuelles : Prévenir, repérer et agir », DGESCO – SDFE, éditions Canopé, 2014.

³ Xavier Pommereau, « Les interdits fondamentaux » in Prévention et traitement des violences sexuelles, CNDP, Coll. Repères », 2002.

En France l'ensemble de ces lois est rassemblé dans deux codes :

- le code civil constitue « un corps de lois destinées à diriger et à fixer les relations de sociabilité, de famille et d'intérêt qu'ont entre eux les hommes qui appartiennent à la même cité »⁴. Il règle notamment l'organisation sociale de la famille : mariage, pacs, filiation, héritage...
- le code pénal pose les interdits et en sanctionne les transgressions. Il concerne en particulier la protection des mineurs, les violences et l'exploitation sexuelle.

Par ailleurs est posé le principe du libre exercice de la sexualité entre adultes consentants, sans violence, contrainte, menaces ou surprise, en dehors du regard des autres, ce que l'on pourrait définir comme la sphère privée. La loi laisse le libre choix des partenaires et des pratiques sexuelles, sous réserve que ce soit sans violences ni contraintes.

Toutefois, en France, la loi interdit toute forme de relations sexuelles entre un majeur et un mineur âgé de moins de 15 ans, même si ce dernier apparaît consentant. Les relations entre mineurs de moins de 15 ans ne constituent pas une infraction, à condition qu'il n'y ait ni violence, ni contrainte, ni menace ou surprise, et que la différence d'âge entre les protagonistes ne soit pas trop importante. Enfin, que ce soit dans la vie sociale ou la vie privée, on n'a le droit ni de harceler l'autre ni de lui imposer une relation sexuelle.

Pour plus d'information, se reporter à la fiche chronologique sur l'évolution des lois dans le guide de l'intervenant en éducation à la sexualité.

• Coutumes, normes et valeurs

Les coutumes sont porteuses de normes et de valeurs spécifiques se rattachant à une culture et /ou à une religion.

La valeur est considérée comme étant une proposition positive admise communément par un groupe suffisamment important, durant un temps suffisamment long sur un territoire suffisamment étendu, valeur à partir de laquelle vont être définies des normes, des interdits, des lois.

On peut distinguer les valeurs sociales communes et incontournables pour notre société - par exemple tolérance, solidarité, respect des autres...- et les valeurs individuelles qui correspondent à ce que chacun croit être bien/bon pour lui - respect de soi, partage...

Les normes correspondent à l'expression des valeurs et traduisent ce qu'il est convenu d'être ou ne pas être, de faire ou ne pas faire à titre individuel ou dans un groupe. On peut distinguer des normes de comportements, des normes de conformité sociales, des normes qui se réfèrent à la biologie, aux statistiques, à la morale, à la psychologie...

• Violences sexuelles et traite des êtres humains

Les violences à caractère sexuel recouvrent toutes les situations où une personne cherche à imposer à autrui un comportement sexuel réduisant l'autre à l'état d'objet. Ces violences peuvent prendre diverses formes : les propos sexistes, le harcèlement sexuel, l'exhibitionnisme, le chantage, les menaces, les messages ou images pornographiques et même l'utilisation de la force, du baiser forcé aux attouchements jusqu'au viol en passant par l'exploitation sexuelle d'autrui.

⁴ Jean-Etienne-Marie Portalis, extrait du discours de présentation du Code civil prononcé le 3 frimaire an X.

Ces comportements sont inacceptables et sévèrement réprimés par la loi, car ce sont des rapports de domination et de soumission qui vont à l'encontre de la liberté sexuelle et du respect de l'intégrité physique et psychique des personnes, fondement même de tout rapport humain.

Quelles que soient ces violences à caractère sexuel, leurs effets sont particulièrement destructeurs pour les victimes lorsqu'il s'agit d'enfants ou d'adolescents. Ces violences sont susceptibles, si elles ne sont pas dénoncées et traitées à temps, d'avoir des répercussions dramatiques.

Personne ne doit accepter de subir ou de laisser subir à quelqu'un une forme quelconque de violence sexuelle, qu'elle provienne d'inconnus, de copains, de supérieurs, d'amis intimes ou même de membres de sa famille. Il faut rappeler qu'il est possible d'en parler notamment à l'infirmier-ère scolaire ou à tout autre adulte de confiance et qu'il existe un numéro de téléphone gratuit et anonyme : le 119.

La traite des êtres humains est définie par la Convention du [Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains](#) comme « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. »

Ce texte précise que ce trafic est totalement interdit, même avec le consentement des victimes. Phénomène transnational, elle touche en majorité des mineures et des femmes. Les violences sexuelles sont une forme particulièrement développée de ces situations d'exploitation.

Lien vers :

[« Comportements sexistes et violences sexuelles », Guide ressources pour les équipes éducatives des collèges et des lycées.](#)

3. La puberté

➔ Repères / réflexions

• Les transformations physiques

Au cours de la puberté, sous l'influence des hormones, les caractères sexuels secondaires apparaissent et les organes reproducteurs deviennent fonctionnels.

Garçons et filles sont l'objet d'importantes transformations morphologiques. Il existe de grandes variations individuelles tant au niveau de l'âge du début de l'adolescence que du mode de développement des caractères sexuels secondaires.

L'apparition des règles et des éjaculations vont témoigner de la capacité de chacun à procréer. Ces nouveaux événements sont source d'inquiétude pour le jeune : si les règles sont devenues un sujet plus facilement abordé, les premières éjaculations, le plus souvent nocturnes, sont plus rarement évoquées.

À partir de cette période, l'adolescent-e est paradoxalement dans la capacité de se reproduire sans pour autant être socialement reconnu comme ayant l'aptitude à élever des enfants.

Le jeune garçon et la jeune fille subissent ces transformations physiques qui provoquent des interrogations, des craintes, voire des angoisses sur le devenir de leur apparence. Ils seront souvent en quête de normes pour se rassurer et certains chercheront à imaginer les limites des possibles.

Le cerveau des adolescents subit aussi de profonds remaniements, qui se traduisent par une augmentation de la vitesse de circulation de l'information et une multiplication des connexions entre les cellules nerveuses ensuite suivie d'une phase d'élimination de celles qui ne sont pas utilisées. Ces transformations, processus adaptatif lié à la fois à l'individu et à son environnement, peuvent se poursuivre jusqu'à 25 ans. Le cortex préfrontal, qui contribue au raisonnement, à l'anticipation et à la prise de décision, est la dernière zone du cerveau qui va être concernée par ces modifications.

• Les modifications psychologiques

Parallèlement à ces transformations physiques, les adolescents voient évoluer leurs pensées, leurs désirs et d'une manière plus générale leur rapport à l'autre. Ils s'intéressent différemment à l'autre en tant qu'individu sexué et s'interrogent sur leur capacité à plaire et à entrer dans une relation de séduction. La sexualité devient souvent le centre de leurs préoccupations. Le jeune garçon comme la jeune fille sont tourmentés par ces changements. Ils auront besoin d'écoute, d'explications et d'être rassurés. Ils tendent à réaffirmer leur identité par des comportements stéréotypés et voient pour la plupart leur orientation sexuelle se préciser par l'intérêt qu'ils portent à l'autre tant dans le registre fantasmatique que dans la réalité des rencontres et des attirances.

La puberté marque généralement l'entrée dans l'adolescence. C'est le temps de passage du statut d'enfant à celui d'adulte, c'est un temps nécessaire à la maturité psychologique.

Cette période s'accompagne de bouleversements importants et le jeune peut avoir l'impression d'une perte de contrôle sur ce corps qu'il ne reconnaît plus et sur ces pensées, désirs et fantasmes qui l'envahissent. La rupture avec son enfance et la toute puissance enfantine ainsi que la dés-idéalisation des images parentales pourront l'emmener dans des mouvements dépressifs qui, sans être pathologiques, peuvent le déstabiliser. Certains tentent parfois de contrer tout cela par une réappropriation de leur corps et de leurs sens à travers par exemple des « piercings », des tatouages, comme autant de marques identitaires ou bien encore par des comportements alimentaires

désordonnés. Leur construction va passer par la recherche de nouveaux repères (groupe de pairs et nouveaux modèles d'adultes).

• Les implications sociales

L'adolescence est directement liée au regard porté par la société sur les jeunes durant leur puberté, ce qui varie beaucoup d'une société et d'une époque à l'autre. Dans toutes les cultures, la puberté est un moment social sous tendu par des normes liées au groupe familial, avec des habitudes, rites, mythes qui lui sont propres.

La société actuelle donne une place tout à fait singulière à l'adolescence, avec une période de crise attendue par les adultes et marquée entre autres par des conflits intergénérationnels. L'entrée dans l'adolescence est marquée par de nouvelles pratiques culturelles (utilisation du téléphone portable et de l'ordinateur, modes vestimentaires, musique, séries, ...). Cette culture commune est sous l'influence d'un marché commercial qui cible ces jeunes consommateurs, qui édicte des normes et des codes à respecter pour appartenir au groupe de pairs.

En outre, l'adolescence tend aujourd'hui à se prolonger. Le départ du milieu familial est souvent repoussé, notamment pour des raisons financières. L'adolescent-e doit être en mesure de pouvoir supporter la frustration et de ne pas obtenir ce qu'il ou elle veut tout de suite. La séparation d'avec ses parents peut être difficile, parce que les parents eux-mêmes ne la souhaitent pas vraiment. Le désir de rester jeunes des adultes dans une société qui valorise beaucoup cette posture ne favorise pas le processus d'autonomisation des jeunes adultes.

• Cadre d'intervention

La thématique de la puberté est une préoccupation que l'on rencontre au moment où se produisent les transformations physiques et c'est donc dès le CM2 et dans les premières années du collège (cycle 3 en particulier) qu'il est opportun d'aborder ce thème afin de pouvoir mettre des mots sur les interrogations et les inquiétudes des jeunes adolescents.

Il peut être pertinent de traiter de la puberté en groupe non mixte. Si cela est le cas il faut s'attacher à parler à chacun des groupes de ce qui se passe pour chacun des deux sexes.

L'intervenant devra être attentif à ne pas se limiter à la dimension biologique de la puberté mais ouvrir largement sur le domaine psychoaffectif et psychosocial.

En effet, si toutes les informations biologiques sont faciles à transmettre elles ne répondent pas forcément aux préoccupations des jeunes.

L'aspect psychoaffectif est très important. Il signifie, en effet, le fait de devenir un individu en capacité de transmettre la vie, ce que cela entraîne dans la relation à ses parents et de la place dans la filiation, mais aussi dans la relation à l'autre.

Quant à la dimension sociale elle pose des questions très diverses : « comment dominer l'angoisse de ces règles qui peuvent arriver à tout moment et comment faire si elles arrivent pendant un cours par exemple ?... » à « comment gérer les transformations de ce corps quand la société véhicule des images de corps idéal ? » ou « comment savoir si mon corps fonctionne normalement ? », « que faire de cette capacité à transmettre la vie quand socialement on n'est pas reconnu comme étant capable d'être parent ? ».

4. De l'éveil de la sexualité à la rencontre de l'autre

Repères / réflexions

- **L'éveil sexuel**

L'adolescence est un temps de passage, de bouleversement intérieur fait de transformations physiques, psychiques, sociales.

L'éveil sexuel se définit par la prise de conscience de se sentir et d'être perçu comme être sexué, l'autre apparaissant aussi comme une personne sexuée. Cette nouvelle perception se traduit par une multitude d'émotions et de sentiments, une excitabilité sexuelle nouvelle, des pulsions qui peuvent être vécues comme inquiétantes parce que nouvelles. Les jeunes ont besoin de savoir que ce qu'ils ressentent n'est pas exceptionnel, ni anormal, et que c'est le début d'un processus de découverte de l'altérité qui permet de penser l'autre, en tant qu'être sexué, dans toute sa complexité individuelle.

Ces nouvelles pulsions sexuelles contribuent aussi à la construction de l'imaginaire érotique sous forme de fantasmes, de rêves éveillés ou nocturnes et aident à anticiper la relation, à imaginer la rencontre érotique, à élaborer et différer le désir.

Pour construire sa sexualité d'adulte, il doit, dans ses rapports avec les autres, quitter le modèle de la sexualité infantile inscrite dans la seule tendresse et assumer la part du désir qui va s'exprimer dans la relation sexuelle.

C'est un véritable travail d'élaboration, de construction, de maturation qui va s'étaler dans le temps.

Ce nouveau langage s'acquiert progressivement au contact des autres.

À cette période, l'agir sexuel se traduit parfois par des conduites d'expérimentations visant autant à se rassurer soi-même qu'à découvrir l'autre. Se pose alors la question de la rencontre. Pour répondre à cette préoccupation, les adolescents font appel à l'imagination, aux mythes, aux médias qui leur proposent un modèle souvent peu réaliste où tout semble affaire de séduction et de technique. Les comportements d'approche et d'invitation se manifestent de façon différente selon le sexe et la personne, donnant parfois lieu à une certaine confusion de sens aussi bien pour ceux qui les adoptent que pour ceux qui en sont témoins. Les adolescents semblent très tôt savoir « comment faire » alors qu'ils ont surtout besoin d'être rassurés sur leur normalité physiologique, anatomique, sur leur fertilité, leur capacité d'aimés, de plaire, d'entrer en relation avec les autres et d'accéder au plaisir.

- **Le premier rapport sexuel**

Le premier rapport sexuel est encore aujourd'hui un rite de passage aussi bien pour les filles que pour les garçons. La valeur symbolique de la virginité, plus forte pour les filles, est sans doute à mettre en lien avec l'appartenance culturelle.

Généralement, à cette étape de leur construction, les filles semblent attacher une plus grande importance à la relation amoureuse alors que les garçons paraissent davantage préoccupés par une approche plus « technique ». La position externe des organes génitaux chez les hommes qui facilite l'appropriation et la connaissance de leur fonctionnement peut expliquer en partie cette différence mais l'influence des modèles sociaux de la virilité a tout autant d'importance. Les filles vont plutôt avoir tendance à privilégier une sensualité plus large faite de séduction et déclarent plus que les

garçons le souhait d'être amoureuses de leur partenaire pour leur première relation sexuelle. Pour autant, ce constat reste généraliste et ne doit pas induire que cette capacité ne se développe pas aussi chez les garçons.

Ces différences doivent être évoquées avec les jeunes pour éviter une trop grande incompréhension et surtout amener filles et garçons à prendre conscience de leurs attentes respectives et du chemin à parcourir pour se rencontrer.

- **La construction de l'altérité**

L'adolescent aura aussi à faire la découverte fondamentale de la rencontre amoureuse : l'autre est différent de soi. Le passage de la rencontre à la relation amoureuse nécessite de prendre du temps pour se connaître et connaître l'autre. Se connaître, se découvrir, découvrir l'autre, tisser des liens, c'est apprendre à aimer.

C'est une construction qui va également permettre de passer de la pulsion - l'envie de l'autre - au désir tenant compte des attentes mutuelles. La relation sexuelle devient alors un acte partagé, complice, engageant la part la plus intime de chacun. Cette recherche de l'union intime, affective et sexuelle est à vivre pour chacun à un rythme qui lui est spécifique, qui passe par l'acquisition de la capacité à accepter l'autre tel qu'il est, propre de l'adulte.

5. Identité sexuée - Rôles et stéréotypes - Orientation sexuelle

➔ Repères / réflexions

Il est indispensable d'aborder ces thèmes d'identité, d'orientation, de rôles et de stéréotypes en se référant aux trois champs de la sexualité : biologique, social et psycho-affectif.

Une réflexion sur ces thématiques permet de souligner auprès des jeunes que les rôles sexuels sont très largement dépendants de la société, qu'ils ne sont pas « naturels », ce qui ouvre des perspectives de discussion sur le sexisme.

Le travail sur l'orientation sexuelle permet d'aborder le thème de l'homosexualité et d'ouvrir le débat sur l'homophobie.

• Identité sexuée

C'est le fait de se sentir un homme ou une femme et d'être reconnu socialement comme tel. Cette première définition est la plus communément admise.

Cette identité n'est pas innée, elle s'élabore pendant les premières années de la vie et peut s'énoncer au moment de l'acquisition du langage. Elle sera confirmée à l'adolescence.

Elle est le résultat d'une construction dans laquelle interviennent des facteurs biologiques, sociaux et psychologiques.

- dans le champ biologique : elle est basée sur le sexe génétique, les caractéristiques sexuelles corporelles de la personne. Il y a adéquation entre le sexe génétique, les organes génitaux externes et le phénotype pour le plus grand nombre de personnes ;
- dans sa dimension sociale : il s'agit du sentiment d'appartenir au sexe masculin ou féminin par l'appropriation des normes de masculinité et de féminité socialement définies. Le terme de genre correspond à cette dimension sociale ; il concerne les attributs de chaque sexe mais aussi les rapports sociaux entre les sexes, la partition et la hiérarchie entre les femmes et les hommes qui traversent toutes les cultures.
- dans sa dimension psychologique : elle est du côté de l'appropriation subjective, en lien avec la représentation et les attentes de l'entourage. Elle dépend de la façon dont l'individu adhère aux normes sociales de féminité et de masculinité.

La construction de l'identité est personnelle, évolue au cours de la vie en fonction des échanges entre l'individu et son environnement social, avec plus ou moins de conformité aux normes socialement édictées.

Certaines personnes vivent une discordance, se sentant femme dans un corps masculin ou homme dans un corps féminin. Il s'agit du transsexualisme.

Dans certains pays est reconnu un troisième sexe : individu ni homme ni femme, à la fois femme et homme. Par exemple une loi votée en Allemagne en 2013 permet l'enregistrement sous le sexe indéterminé des enfants intersexués (leurs organes génitaux sont difficiles à définir comme masculins ou féminins).

• Rôles sexuels

Ce sont les activités, les comportements, les fonctions socialement attribuées aux femmes et aux hommes, avec des variations importantes selon les sociétés et leur histoire. Dans toutes les sociétés, il y a des tâches qui sont considérées comme plus ou moins réservées à chacun des sexes. Dans la majorité des sociétés, les hommes occupent les places liées au pouvoir et organisent les lois permettant de pérenniser cette situation. La société aujourd'hui remet en cause ces rôles sexuels en ne les considérant plus comme immuables. Les lois sur l'égalité des sexes soulignent cette évolution, en lien avec la parentalité, le travail, le mariage.

• Stéréotypes sexuels

Ils désignent les référents et les signifiants culturels attribués à chaque sexe. Ce sont des représentations simplifiées, déformées, des idées préconçues, des croyances largement partagées qui enferment chaque sexe en l'assujettissant à la norme. Ils peuvent par ailleurs avoir une fonction discriminatoire : on parlera alors de stéréotypes sexistes qui sont le plus souvent dévalorisants pour le sexe féminin.

Les médias, la publicité, les lieux de socialisation, le domaine commercial ont tendance à renforcer ces stéréotypes, dans lesquels les adolescents se confortent pour se structurer et se rassurer dans leur identité sexuelle.

• Orientation sexuelle

L'orientation sexuelle correspond à l'attraction émotionnelle, affective et sexuelle envers des individus. Elle est définie en fonction du sexe des personnes vers lesquelles se produit cette attraction. Elle regroupe principalement l'homosexualité, l'hétérosexualité et la bisexualité.

Les ambiguïtés relationnelles mélangeant amitiés profondes, sentiments amoureux et pulsions sexuelles jalonnent souvent l'adolescence. Bien des adolescent-e-s et des jeunes adultes peuvent connaître des émois sexuels avec une personne du même sexe sans qu'il y ait forcément passage à l'acte. Parfois une personne peut se sentir attirée tout autant par les garçons que par les filles. Pour certains ces désirs ne seront qu'un moment de leur parcours amoureux, pour d'autres ils persisteront. Après les doutes et interrogations, accepter ses désirs pour l'autre, s'autoriser à les vivre, mieux se connaître, peut demander du temps. Ces questions peuvent concerner tout le monde et à tout âge.

L'orientation sexuelle ne se choisit pas mais s'élabore dans le parcours de vie, s'affinant souvent au moment de l'adolescence.

Les pratiques sexuelles peuvent relever de l'orientation mais en être aussi distinctes et ne dépendre que de la quête du plaisir.

• Homosexualité

L'homosexualité suscite encore de vives réactions dans les discussions. La question des adolescents est de savoir si « c'est normal ou non », si « cela se voit », et « pourquoi on le devient ».

Est-ce normal ? Sur le plan social ou moral, l'homosexualité a toujours existé, qu'elle soit acceptée ou réprimée, quels que soient les pays, l'histoire et les cultures.

Quelles sont les raisons de l'homosexualité ? Malgré de nombreuses recherches il n'y a pas à ce jour de réponse, ni biologique, ni génétique, ni analytique. La question de l'origine de l'hétérosexualité n'est par ailleurs jamais posée.

Est-ce que cela se voit ? Est-ce qu'on peut le devenir ? Toute tentative de décrypter l'orientation sexuelle d'une personne est vouée à l'échec.

Malgré les lois qui pénalisent la discrimination d'une personne en raison de son orientation sexuelle (réelle ou supposée) et reconnaissent comme fait aggravant les actes et injures perpétrés à l'encontre d'une personne en raison de son orientation sexuelle, malgré une plus grande tolérance sociale en apparence, l'homosexualité et la bisexualité suscitent souvent des réactions négatives et de rejet quand elles se découvrent ou s'affirment dans l'environnement proche.

Liens vers :

Page Eduscol [« Prévenir l'homophobie »](#)

6. Relations interpersonnelles - Égalité filles / garçons - Discriminations - Sexisme et homophobie

➔ Repères / réflexions

• **Egalité filles – garçons⁵**

L'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons constitue une obligation légale et une mission fondamentale pour l'Education Nationale. Si les écoles et les établissements scolaires sont devenus mixtes dans les années 70, trop de disparités subsistent dans les parcours scolaires et dans la construction individuelle et sociale des filles et des garçons.

Dans ce cadre, l'éducation à la sexualité vise à susciter une réflexion sur les relations entre filles et garçons, l'égalité, les préjugés sexistes, les violences faites aux femmes, les règles de vie en commun, le sens et le respect de la loi.

Les filles obtiennent de meilleurs résultats scolaires que les garçons et sortent plus diplômées du système scolaire, mais cela ne se traduit pas forcément sur le plan professionnel.

Elles choisissent aussi des options différentes : après le baccalauréat, 74% des élèves de filière littéraire sont des filles contre 30% en filière scientifique.

Filles et garçons continuent à se conformer à ce qui est reconnu comme leur domaine respectif de compétence dans les schémas socioprofessionnels. La persistance des choix sexués est autant le fait des garçons que des filles. Ils anticipent des rôles adultes en fonction de représentations stéréotypées. Par exemple⁶ :

- quand ils se jugent très bons en mathématiques, huit garçons sur dix vont en filière scientifique,
- quand elles se jugent très bonnes en mathématiques, six filles sur dix vont en filière scientifique.

En éducation à la sexualité, la thématique de l'égalité filles – garçons peut se décliner selon trois axes de réflexion qui portent sur :

- les rôles et les stéréotypes
- la construction de l'altérité
- les relations interpersonnelles, en particulier les enjeux de pouvoir qui sont mis en place à travers le contrôle sur autrui, le non-respect de l'autre, les discriminations (particulièrement sexisme et homophobie), les violences sexuelles.

• **Sexisme**

« Le sexisme est l'attitude de discrimination fondée sur le sexe et renvoie comme équivalent au machisme, à la phallocratie, à la misandrie et à la misogynie »⁷.

Le sexisme définit un rapport plus ou moins hiérarchique entre les deux sexes, et couvre une forme de catégorisation sociale, morale, politique, religieuse, philosophique, économique, qui impose des normes de comportement aux deux sexes qui peuvent de manière identique souffrir.

⁵ Convention interministérielle du 7 février 2013 pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018, BO n°6 du 7 février 2013.

⁶ Brochure Filles et garçons sur le chemin de l'égalité 2013 MEN – pour d'autres données, consulter la brochure annuelle

⁷ Petit Robert (2008).

Autrement dit, le sexisme se caractérise par le fait d'être distingué en fonction de son sexe. Il se réfère à la répartition des rôles masculins et féminins dans une société et à un moment donnés.

Actuellement, la notion de sexisme recouvre toutes les expressions et les comportements qui méprisent, dévalorisent et discriminent le plus souvent les femmes. La forme la plus courante est orale (plaisanteries, commentaires et langage sexistes) ou visuelle (publicité, vidéoclips, pornographie). Certaines formes sont répandues et quotidiennes ; on ne les perçoit plus comme du sexisme.

Le sexisme met à mal le principe d'égalité. Des inégalités et discriminations sexistes subsistent malgré des avancées importantes, tant au niveau national qu'international.

Dans le domaine de l'éducation à la sexualité, une attention plus particulière sera portée sur l'homophobie qui est une des formes du sexisme.

• **Homophobie / biphobie / transphobie**

L'homophobie se traduit par des réactions, avouées ou non, de rejet, d'exclusion ou de violences (verbales, écrites, physiques et psychologiques, dégradation de biens ...), à l'encontre des personnes homosexuelles ou supposées l'être. Dans les injures homophobes par exemple, on ne parle pas d'un individu mais de l'image que l'on a de lui, et en particulier de l'apparence et du comportement qui ne correspond pas aux stéréotypes de la masculinité ou de la féminité.

La biphobie désigne les violences et discriminations dont sont victimes les personnes bisexuelles ou identifiées comme telles.

La transphobie désigne tout acte qui, à situation de départ égale, provoque le traitement inique d'une personne en raison des attentes liées à son sexe, réel ou supposé.

Comme pour toute discrimination, on peut repérer trois niveaux d'atteinte :

- la violence visible : elle se manifeste aussi bien par des agressions physiques, verbales que la diffamation, l'incitation à la haine et à la violence ;
- une forme quotidienne qui se traduit par des réactions avouées ou non de rejet, exclusion, injures, moqueries, humiliation, refus de services, dégradation de biens ;
- une forme plus intériorisée avec des conséquences psychologiques, physiques et sociales : honte, culpabilité, angoisse qui peuvent conduire à une mauvaise estime de soi, des pensées suicidaires, de l'agressivité.

Notre société est fondée sur le respect de soi et des autres, on ne peut laisser passer sans réagir des comportements sexistes et/ou homophobes, y compris des paroles qui paraissent inoffensives parce qu'elles font partie du langage courant. Chaque fois que l'on parle de façon sexiste de l'autre, cherchant ainsi à le rabaisser ou à instaurer un rapport de force, on entre dans un engrenage qui peut amener, à terme, à d'autres formes plus graves de violence.

Il faut rappeler les lois existantes concernant le sexisme et l'homophobie dans les débats menés sur ces sujets⁸.

⁸ Loi n°82-683 du 4 août 1982, dépénalisation de l'homosexualité

Loi n°2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe

• **Violences sexuelles**

L'objectif n'est pas de traiter le sujet des violences sexuelles définies et punies par la loi. (cf. Fiche 2 – « Loi et sexualité, violences sexuelle »).

Il s'agit plutôt de réfléchir aux processus de mise en place du contrôle sur autrui dans les relations amoureuses au sein d'un couple adolescent.

Les adolescents sont dans une période de découverte de l'amour et de la sexualité, ce qui les rend vulnérables et augmente le risque pour certains d'être victimes de violences, sexuelles, physiques ou psychologiques. Leurs représentations peu réalistes et leurs expérimentations fragiles des relations interpersonnelles dans le couple peuvent les amener à penser que toutes les formes de contrôle signent l'attachement de l'autre. Certains auront du mal à percevoir l'existence de la violence dans leur relation amoureuse et à la nommer, d'autres pourront croire qu'une relation amoureuse violente est normale.

Il est intéressant de mettre en évidence la manière dont la violence peut s'inscrire dans la relation de couple, d'abord de façon insidieuse pour aller crescendo vers une violence avérée. Il est possible de repérer différentes situations qui marquent progressivement la prise de contrôle sur l'autre :

- faire pression sur l'autre, rire de lui, le rabaisser ;
- contrôler l'apparence physique de l'autre, ses relations sociales (jalousie) ;
- contrôler la sexualité en menaçant de salir la réputation ou de rompre ;
- se livrer au chantage sexuel ;
- imposer des rapports sexuels.

Référence :

[Circulaire n°2015-003 du 20 janvier 2015](#) relative à la mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école

7. Sexualité, médias et Internet - Exploitation commerciale de la sexualité

Repères / réflexions

L'objectif n'est pas de traiter le sujet des violences sexuelles définies et punies par la loi, qui est traité dans la fiche « Loi et sexualités, violences sexuelles ».

D'autres formes de violences seront abordées dans cette fiche, telles que la pornographie, la prostitution, l'hyper sexualisation, le tourisme sexuel, en lien avec l'entrée commerciale de ces activités et les différents supports médiatiques utilisés. Le traitement de ces thématiques est à croiser avec l'éducation aux médias.

• Quelques données sur les adolescents, les médias et internet

Des enquêtes nationales se penchent sur cette question depuis quelques années.

L'enquête CSA 2013 sur le séquençage des pratiques médias des 13-24 ans identifie que les jeunes âgés de 13 à 24 ans ont une appétence pour les médias et activités multimédias qui est supérieure à l'ensemble de la population française (13 ans et plus) avec notamment ces dernières années une utilisation en développement fort d'internet et des téléphones portables. La large utilisation des smartphones chez les jeunes favorise le développement des pratiques informationnelles sur Internet et sur le Web 2.0, notamment l'usage des réseaux sociaux et des moteurs de recherche, moyens privilégiés de recherche d'informations⁹. Les « 15-19 ans » n'étaient alors que 16 % en France à lire la presse (gratuite et payante) tous les jours en 2009.

Pour la France, l'enquête INSERM de 2013 démontre qu'une très grande majorité d'adolescents (88%), vont sur les réseaux sociaux. Le réseau le plus largement utilisé est Facebook (78.6%) loin devant Skype et Twitter (13.8 % et 7.8%). Cette pratique augmente avec l'âge passant de 66.8% à 13 ans à 86.4 % à 18 ans.

Le choix des adolescents est avant tout gouverné par le groupe : c'est parce que leurs amis sont sur ce réseaux qu'ils le fréquentent aussi. L'interactivité apparait aussi comme un critère essentiel. L'étude JAMES (Jeunes/Activité/Médias/Enquête suisse)¹¹ menée en 2012 en Suisse, fait apparaitre que la communication représente une part importante du temps que les jeunes passent en ligne, en communiquant via les réseaux sociaux, les messageries instantanées, par email ou en chattant. Pour cela, l'application WhatsApp est leur préférée.

Enfin, en France, la confidentialité du réseau est seulement une préoccupation pour 19.2 % des adolescents. Les réseaux sociaux sont pourtant parfois, le lieu d'expériences négatives en ligne.

Les réseaux sociaux ou les forums sont en effet des plateformes potentiellement propices aux dérapages. Les propos délictueux et les agressions verbales sont fréquents sur les plateformes où on peut agir anonymement, sans s'exposer aux regards des autres, et disparaître en un clic de souris. Les agressions dont peuvent être victimes les adolescents (notamment la tranche d'âge des

⁹ Enquête du Conseil supérieur de l'audiovisuel, [Adolescents, jeunes adultes et médias : le séquençage des pratiques médias des 13-24 ans](#), 2013/2014

¹⁰ Amey, Patrick, Salerno, Sébastien, « Les adolescents sur Internet : expériences relationnelles et espace d'initiation », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 6 | 2015 ;

¹¹ L'étude « JAMES » (Jeunes/Activité/Médias/Enquête suisse) a été menée sous la direction de Daniel Süss et de Gregor Waller (Haute École de psychologie appliquée de l'Université de Zürich), en partenariat avec Patrick Amey (Medi@LAB-Genève, Université de Genève) et Marta Cola (Université de Lugano)

16-17 ans) sont de plusieurs types : la diffusion d'informations fausses ou de propos offensants, la menace, la publication en ligne de photographies ou de vidéos sans autorisation de la personne concernée.

L'éducation aux médias et à l'information doit permettre aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires pour protéger leur vie privée, développer un esprit critique et être respectueux de règles éthiques vis-à-vis des autres sur les réseaux sociaux.

- **Traite des êtres humains**

Tourisme sexuel

Le tourisme sexuel peut revêtir diverses formes et peut se pratiquer en direction d'adultes comme de mineurs. En direction de personnes majeures, qui sont en mesure de donner leur consentement, c'est une forme moderne d'esclavagisme qui réduit les personnes à l'état d'objets et qui est incompatible avec la dignité et la valeur de tout être humain. En direction des mineur-e-s., le code pénal précise que pour les agressions sexuelles commises à l'étranger contre un mineur par un Français ou par une personne résidant habituellement en France la loi française est applicable.

Prostitution

La prostitution se définit comme le fait d'offrir des services sexuels, d'une manière généralement anonyme et sans affection, en échange d'une rétribution financière. Elle a un statut ambigu puisqu'elle n'est pas interdite en tant que telle pour un adulte, mais que la sollicitation du client l'est, ce qui permet une certaine répression. La prostitution des mineurs et le proxénétisme, consistant à tirer profit de la prostitution d'autrui ou à la favoriser, sont interdits par la loi.

La prostitution en France recouvre des manifestations très diverses : prostitution de rue, prostitution via internet, prostitution étudiante, prostitution masculine, transgenre...

La prostitution est un univers marqué par des violences d'une extrême gravité et dont les séquelles psychologiques et physiologiques sont souvent majeures.

- **Violences sexuelles et harcèlement**

Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui portent atteinte à sa dignité ou créent à son encontre une situation hostile ou offensante. Le fait d'user de toute forme de pression, même de façon non répétée, dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte sexuel est assimilé au harcèlement sexuel. Ces deux types de comportement sont passibles de sanction.

- **La pornographie**

La pornographie renvoie aux images de relations sexuelles purement génitales, sans consentement ni relations affectives affichées entre les partenaires et sans fins procréatrices. C'est l'accès à une sexualité, sans intimité, sans résistance ni séduction. C'est une représentation de zones génitales en gros plan, d'actes sexuels mis en scène et montrés dans les détails en effaçant tout environnement. Les corps y sont uniquement utilisés à des fins de recherche d'un plaisir qui apparaît omniprésent.

La pornographie sert l'économie et représente un marché mondial en extension. Les sites pornographiques dans le monde sont très nombreux et génèrent un chiffre d'affaires colossal, même s'il n'y a pas d'études et de données chiffrées validées à ce sujet.

Les adolescents regardent ces images dans une optique d'apprentissage, alors que la pornographie ne répond pas à leurs questions mais leur en pose d'autres.

La facilité d'accès aux images pornographiques au moyen d'internet, sur les ordinateurs ou les téléphones portables, en fait pour les jeunes une source d'information. Chez les enfants, ces images peuvent faire effraction psychique et venir les envahir. S'ils sont en capacité d'en parler avec des adultes qui pourront les rassurer en leur expliquant que ces images ne sont pas appropriées à leur âge et qu'ils n'y sont pas régulièrement confrontés, il n'y aura pas d'impact sur leur développement. Pour les adolescents, la consommation de pornographie est un comportement expérimenté par une majorité d'entre eux, néanmoins la pornographie n'est pas leur seule source d'information concernant la sexualité. Ils sont souvent convaincus que la pornographie est une fiction, mais que la sexualité mise en scène renvoie à la réalité. Le développement de la facilité d'accès à la pornographie et l'extension de ses codes dans les médias et la publicité ont sûrement une influence sur les comportements sexuels des jeunes et des adultes. Diverses études montrent qu'il n'existe pas de lien de causalité simple entre l'exposition à la pornographie et les comportements à risques chez les jeunes. Cela n'engendre pas non plus une plus grande précocité des rapports sexuels mais plus fréquemment une expérimentation du sexe oral.

Les adolescents semblent avoir conscience de l'influence que peut avoir la pornographie sur leur sexualité, et il est alors important qu'il y ait une parole d'adulte à ce sujet, afin de les aider à analyser et à comprendre les rouages de ces images et leurs messages.

Une éducation non sexiste et l'apprentissage du respect de son corps doivent permettre notamment de développer des compétences psychosociales contribuant à créer des relations femmes/hommes équilibrées et respectueuses.

La mixité doit permettre de faire évoluer ces relations vers plus d'égalité et de compréhension mutuelle.

• Médias, sexualité et adolescents

L'environnement médiatique sociétal, qu'il s'agisse des technologies d'information et de communication, mais aussi de supports comme les publicités, exerce une influence sur les comportements des adolescents. Les adultes s'inquiètent à propos de la cyberculture des adolescents qui mettrait à mal tout projet éducatif.

L'éducation aux médias par tous les adultes (parents, enseignants, éducateurs) comme processus de socialisation signifie également un rapport critique et réfléchi aux contenus à caractère sexuel. Parler de ce qui a été vu ou entendu permet de relativiser les impressions ou de les confirmer.

Cet accès immédiat des jeunes à des images en lien avec la génitalité peut amener à penser qu'il ne serait pas sans conséquence sur leur développement. Si ceci peut être vrai chez les plus jeunes qui n'auraient pas l'occasion de verbaliser sur ce qui a été vu, on peut noter que chez la majorité des adolescents la sollicitation permanente exercée sur eux les a conduits à développer de nouveaux modes de défense. En matière de sexualité comme pour le reste, ce qui compte c'est le passage des choses vues ou entendues au monde vécu réel.

• Les images publicitaires

L'utilisation de la sexualité dans les médias est devenue omniprésente dans les campagnes publicitaires. L'adéquation entre le produit à vendre et les images proposées est parfois très difficile à cerner. Utiliser la sexualité en publicité c'est promouvoir, en même temps que les produits, certaines valeurs et attitudes en matière de sexualité et de stéréotypes. On peut y voir une volonté de calquer le mécanisme d'achat sur le mécanisme du désir. Il ne saurait être question de diaboliser les images publicitaires faisant référence à la sexualité mais plutôt d'amener les adolescents à en décoder le sens et la portée. L'analyse des messages permet de noter une absence de repères concernant le lieu, le temps, le contexte, ce qui facilite projection et identification. De la même façon, les notions de

travail, d'argent, de consentement et les rapports de pouvoir entre les individus y sont représentées de manière stéréotypée. Et la sexualité est toujours présentée sous une forme fascinante, éludant les conséquences éventuelles de l'acte sexuel.

Ce travail d'analyse et de « déconstruction » de l'image permet de développer l'esprit critique des adolescents et de les amener à décrypter le message médiatique implicite.

- **Hypersexualisation**

L'hypersexualisation indique la pression qui pousse les enfants à entrer dans un processus de sexualisation qui n'est pas de leur âge et vient entraver leur propre rythme de développement et d'appropriation de la sexualité, la construction de leur vie psychique. Cette pression sur les enfants peut venir des parents, et/ou des médias, d'un climat sociétal empreint d'érotisme et de consumérisme.

Pour travailler sur cette problématique qui concentre tout ce qui peut être négatif dans l'image de la sexualité véhiculée au travers des médias, il est possible de trouver sur Internet différentes recherches et outils qui permettront une réflexion sur la construction de notre sexualité, et en particulier sur les différences qu'il peut y avoir entre la sexualité des enfants, celle des adolescents et celle des adultes.

Liens vers :

www.internetsanscrainte.fr

www.netecoute.fr

8. Contraception

➔ Repères / réflexions

- **Comment définir la contraception ?**

La contraception regroupe l'ensemble des méthodes ayant pour but d'empêcher une grossesse non désirée. Une méthode contraceptive doit être à la fois efficace, réversible et dépourvue d'effets nocifs.

La stérilisation volontaire, possible en France pour les adultes dans le cadre légal, ne peut être considérée comme un moyen de contraception du fait de son irréversibilité.

La contraception d'urgence est une méthode de rattrapage à utiliser après un rapport sexuel non (ou mal) protégé pour éviter une grossesse non désirée.

En cas d'échec de contraception ou de rapport non protégé, le recours à une interruption volontaire de grossesse (IVG) est aussi accessible à toutes les femmes dans le cadre légal.

- **Une séance sur la contraception**

L'objectif d'une séance au cours de laquelle seront abordées les questions de contraception n'est pas d'établir un catalogue des moyens de contraception efficaces. Les moyens de contraception et leurs modes d'actions font partie du programme de SVT, en particulier en classe de 4^{ème}.

La séquence sur la contraception s'inscrit dans la prévention, en relais des campagnes de santé publique. Il s'agira de travailler cette thématique dans les trois dimensions, biologique, psychoaffective et sociale, pour permettre une meilleure appropriation des connaissances et l'acquisition de comportements responsables en soulignant l'importance du choix par chaque personne d'une méthode de contraception adaptée et acceptée, en lien avec son mode de vie.

La dimension biologique ne sera pas privilégiée, sans s'interdire de donner des informations si nécessaire. Par contre, l'accent sera porté sur l'accès à une démarche contraceptive à partir des freins ou des difficultés qui pourront être mis en évidence.

- **Les différents moyens de contraception**

Il est important pour chaque intervenant d'avoir des connaissances sur les différents moyens de contraception.

Pilule contraceptive : elle contient une hormone (pilule progestative) ou deux hormones (pilule oestroprogestative). A prendre quotidiennement et à heure régulière, elle est délivrée sur ordonnance. Cette dernière peut être renouvelée par un-e infirmier-e, un-e pharmacien-ne pour six mois.

Dispositif intra-utérin (DIU) ou stérilet : prescrit et posé par un médecin, d'une taille de 3 cm environ, il peut contenir du cuivre ou un progestatif. Il est efficace de 4 à 10 ans selon le modèle.

Patch contraceptif : à coller soi-même sur la peau une fois par semaine, à renouveler 3 semaines d'affilée. La 4^{ème} semaine on ne met pas de patch et apparaissent des règles. Il contient deux hormones comme la pilule.

Implant contraceptif : petit bâtonnet de 4 cm de long et de 2 mm de large, prescrit et posé par un médecin et inséré sous la peau du bras. Il contient une hormone et peut être laissé en place 3 ans.

Anneau vaginal : anneau souple à placer soi-même au fond du vagin, il est à laisser en place durant 3 semaines. La quatrième semaine ont lieu les règles. Il contient deux hormones comme la pilule.

Préservatif masculin : en latex ou polyuréthane, il se déroule sur le sexe en érection et doit être retiré avant la fin de cette dernière. Il doit être changé à chaque rapport sexuel. Il protège du VIH et des autres IST.

Préservatif féminin : gaine en polyuréthane munie d'un anneau souple à chaque extrémité qui se place dans le vagin et peut être mise en place quelques heures avant le rapport sexuel. Il doit être changé à chaque rapport et protège du VIH et de la plupart des autres IST.

Spermicides : sous forme de crème, gel, ovules ou éponges, ils se placent dans le vagin avant le rapport sexuel.

Les moyens de contraception présentés ci-dessus ont une bonne efficacité théorique, quand le contraceptif est utilisé parfaitement. Mais l'efficacité réelle d'un moyen de contraception dépend d'autres facteurs liés à l'individualité de chacun : moyen de contraception choisi ou imposé, mode de vie, partenaire(s), fréquence des relations sexuelles, impact de la norme sociale, familiale, ...

L'objectif est de permettre à chacun d'être en mesure de choisir le moyen de contraception qui lui convient en fonction de ses caractéristiques personnelles. Les intervenants n'ont pas pour rôle de prescrire un moyen de contraception, mais il est néanmoins essentiel de rappeler le rôle du préservatif (masculin ou féminin) dans la protection vis à vis du SIDA et des IST (cf. Fiche 10 - Prévention des IST et du sida). Il peut être associé à un autre moyen de contraception, c'est ce qu'on appelle la « double protection ».

• Contraception d'urgence

La contraception d'urgence hormonale (appelée à tort « pilule du lendemain ») doit être prise le plus rapidement possible après un rapport sexuel non protégé, au maximum dans les 72 heures qui suivent pour Norlevo® ou Levonorgestrel Biogaran® et dans les 5 jours pour EllaOne® car son efficacité diminue avec le temps.

Les jeunes mineures peuvent se la procurer gratuitement et sans ordonnance auprès des infirmières scolaires, des pharmaciens, des centres de planification et des services d'urgences des hôpitaux. Elle ne peut être utilisée comme moyen de contraception non pas en raison de son taux d'hormones mais parce que son efficacité est moindre que celle d'une pilule classique. Des prises successives de pilules d'urgence ne vont pas altérer la santé ni améliorer son efficacité.

Par contre la contraception d'urgence peut être un premier pas vers une démarche contraceptive.

Une autre méthode de contraception d'urgence est la pose d'un dispositif intra-utérin (DIU) au cuivre dans les cinq jours suivant le rapport sexuel non protégé. Une fois posé, le stérilet servira de moyen de contraception.

- **Interruption volontaire de grossesse**

L'interruption volontaire de grossesse est accessible aux mineures dans le même cadre légal que pour les majeures. Elles ont cependant l'obligation d'être accompagnées par une personne majeure de leur choix si elles ne peuvent en parler à leurs parents et doivent participer à un entretien pré- et post-IVG.

- **Adolescence, sexualité et contraception**

Cette réflexion vient en complément d'autres analyses développées autour du désir d'enfant, de la prise de risques et d'informations plus générales sur la sexualité des adolescents que l'on peut retrouver en annexe.

L'adolescent vers 13-14 ans commence à s'interroger et à discuter de relations sexuelles avec ses camarades. Cependant les responsabilités qu'implique le fait d'avoir une relation sexuelle le préoccupent peu ou pas. A cet âge, la relation sexuelle est perçue comme un acte passionné, spontané, d'affirmation ou de valorisation de soi, où la rationalisation, la planification ont rarement leur place. Discuter de contraception ou utiliser une méthode contraceptive viendrait enlever toute la poésie, le rêve, l'abandon total qu'implique une relation sexuelle. Par ailleurs, les adolescents ne perçoivent pas la grossesse ou l'IVG, comme étant une éventualité pour eux.

Le paradoxe réside dans le fait que les adolescentes, comme les femmes adultes françaises, sont parmi celles au monde qui utilisent le plus les méthodes contraceptives modernes et efficaces tout en ayant encore 1 grossesse sur 3 non désirée. Parallèlement, le recours à l'I.V.G est pratiquement stable depuis 2006. Le nombre de femmes mineures ou de moins de 20 ans concernées par une IVG est également stable depuis quelques années : 9,5 IVG pour 1000 femmes parmi les 15-17 ans (Bulletin DREES n°924 - juillet 2015).

Il apparaît donc que les grossesses non désirées ne sont pas dues d'une façon générale à un manque d'information ou de connaissances sur la contraception, ou à une absence d'utilisation d'un moyen contraceptif. D'où la nécessité d'axer les interventions sur les comportements et l'accompagnement à une meilleure appropriation de la nécessité de la contraception basée sur de réels choix personnels.

- **Accès à la contraception pour les mineurs**

L'accès à la contraception des mineurs s'inscrit dans un cadre légal.

Evolution de la loi :

Loi n° 2000-1209 du 13 décembre 2000 : autorise la délivrance de la contraception d'urgence aux mineures désirant garder le secret et son administration par les infirmières, aux élèves mineures et majeures des collèges et lycées, dans les cas d'urgence et de détresse caractérisée.

Loi n°2001-468 du 4 juillet 2001 : réaffirmation des principes d'accès à la contraception. La prescription, la délivrance ou l'administration de contraceptifs aux mineurs n'est plus soumis au consentement des titulaires de l'autorité parentale ou du représentant légal.

Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 : associe de nouveaux professionnels dans le domaine de la contraception, les sages-femmes étant désormais autorisées à prescrire toute méthode contraceptive, les infirmières et les pharmaciens à renouveler les prescriptions de contraceptifs oraux pour une durée, non renouvelable, de 6 mois maximum et les services universitaires et inter-universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé à délivrer une contraception notamment d'urgence.

ÉDUCATION à la sexualité

Loi n°2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale, référence à une meilleure prise en charge financière, accès à une contraception choisie et adaptée pour tous, gratuite sur ordonnance pour les jeunes de 15 à 18 ans.

Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé : simplification des modalités de délivrance de la « pilule du lendemain » dans les collèges et lycées par les infirmeries scolaires

Dans l'établissement scolaire : l'infirmier-ère accueille, oriente voire délivre la contraception d'urgence, des préservatifs et renouvelle une ordonnance de contraception. Elle peut aussi être le relais pour les Pass Contraception.

Hors de l'établissement scolaire : les centres de planification réservent un accueil et un accompagnement spécifique, anonyme et gratuit aux adolescents, délivrent gratuitement des moyens de contraception ; les médecins peuvent délivrer une ordonnance pour un accès gratuit à la contraception pour les mineures de 15 à 18 ans. Il convient de recenser localement les différentes possibilités, en particulier l'existence d'un Pass contraception que certaines régions ont mis en place.

Numéro vert « Sexualité, contraception, IVG » **0800 08 11 11**¹²

Sites Internet : www.choisirsacontraception.fr

Liens vers :

Onsexprime.fr

www.choisirsacontraception.fr

www.planning-familial.org

¹² Numéro national - appel gratuit **6 jours sur 7, du mardi au samedi de 9 h à 20 h et le lundi de 9 h à 22 h.**

9. Désir d'enfant - Grossesses adolescentes - Parentalité et famille

➔ Repères / réflexions

À l'adolescence, la sexualité est une composante de la construction des jeunes. Aujourd'hui, les premiers changements physiologiques liés à la puberté sont de plus en plus précoces – 10 ans et demi - 11 ans pour les filles et 12 – 13 ans pour les garçons. L'âge moyen des premières règles chez les jeunes filles est de 12 ans et demi, et celui de la maturité physiologique pour les garçons est de 13 ans et demi. Ces changements ne s'accompagnent pas aussi vite de la maturité psychique nécessaire à la prise de conscience du corps et des nouvelles capacités reproductrices. Les adolescents sont en capacité de se reproduire sans pour autant être aptes à anticiper les conséquences de leurs actes et à assumer la responsabilité liée à la parentalité.

Le nombre de grossesses de mineures est en baisse depuis les années 1980. En cas de grossesse, les jeunes mineures ont plus souvent recours à l'IVG que l'ensemble des femmes.

Notre société attache de l'importance à la formation et à l'activité professionnelle des femmes, et l'âge moyen du premier enfant en France est de 29 ans actuellement. Ceci peut contribuer à expliquer le souhait des adolescentes de refuser une maternité précoce non planifiée pour se placer dans une conformité à l'environnement sociétal qui ne regarde pas avec bienveillance les grossesses chez les mineures.

En France, en 2013, les grossesses abouties pour les femmes âgées de moins de 20 ans représentent 1,8% des naissances et le taux d'IVG pour les 15/17 ans est de 10,2 pour mille (Source : statistiques nationales DREES 2003 et INSEE 2013).

Le nombre d'IVG, y compris chez les plus jeunes, ne s'explique pas principalement par un défaut de connaissance sur la contraception. Par conséquent, il ne suffit pas de fournir aux jeunes des informations sur la contraception, mais il est nécessaire de les accompagner dans la réflexion sur les dimensions affectives et sociales qui ont un impact sur la survenue d'une grossesse et la capacité à devenir parent.

• **Désir d'enfant, désir de grossesse, désir de maternité ou de paternité à l'adolescence**

L'envie de grossesse, d'enfant ou de maternité et de paternité est un désir qui se joue dans la complexité de l'histoire personnelle.

Quels sont alors les enjeux ?

- Vérifier que l'on n'est pas stérile
- Etre enceinte
- Mettre un enfant au monde
- Avoir un bébé à soi
- Etre assuré-e d'un amour inconditionnel et définitif sans idée d'abandon
- Remplir sa vie et se sentir adulte
- Réparer ses propres manques affectifs
- Faire mieux que ses parents
- Acquérir un statut social d'adulte
- Se séparer de ses parents.

ÉDUCATION à la sexualité

La société actuelle reconnaît difficilement l'existence d'un désir d'enfant chez l'adolescent ou l'adolescente. La souffrance de cette absence de reconnaissance peut conduire en réaction à un passage à l'acte. Il existe une injonction paradoxale entre l'accès possible à une sexualité d'adulte et une attente sociale implicite de ne pas avoir d'enfant avant d'atteindre l'âge socialement acceptable pour être parent. En l'absence de cette reconnaissance du désir d'enfant, il est compliqué pour les jeunes de s'approprier une contraception qui leur permettrait de différer la réalisation de ce désir. Les enquêtes montrent que les grossesses chez les jeunes mineures surviennent plutôt dans les milieux socio-économiques défavorisés, chez des jeunes filles qui ont de faibles attentes concernant leurs perspectives professionnelles et sont peu diplômées. Les enjeux sont d'acquérir un statut social, de pouvoir être valorisée, de bénéficier d'un meilleur soutien familial et/ou social.

• Parentalité

Pour amener les jeunes à différer le désir d'enfant (qui reste le plus souvent du côté du fantasme), il faut pouvoir les faire réfléchir sur ce qu'implique l'arrivée d'un enfant et le rôle de parent.

On ne naît pas parent, on le devient. Cette fonction conduit à être responsable sur le plan familial et social, et demande d'acquérir des connaissances sur les besoins de l'enfant.

C'est l'existence de l'enfant qui crée le père et la mère, mais la présence de l'enfant ne suffit pas à créer la fonction et la responsabilité de parent. Le fait d'avoir un bébé ne transforme pas un (e) adolescent (e) en adulte.

Devenir parent constitue une étape cruciale qui nécessite une adaptation sur plusieurs plans, alors que l'adolescence est une période de transition majeure, entre le monde de l'enfance et le monde adulte. D'autre part, alors que l'adolescence est le moment d'une première quête identitaire, les jeunes parents sont quant à eux non seulement des adolescents devant assumer des responsabilités et des obligations d'adultes, mais aussi des femmes et des hommes en devenir appelés à s'investir rapidement dans leurs rôles de conjoints, de mère et de père. Par ailleurs, nombre d'entre eux devront concilier études et travail ou se verront dans la nécessité de choisir entre les deux. Il est donc important d'informer les jeunes des conséquences possibles de la grossesse et de la parentalité à l'adolescence.

Au thème du désir de grossesse sont associés des sentiments, des opinions et des jugements, ainsi que des questionnements d'ordre moral. Le rôle des intervenants doit permettre une réflexion qui fasse émerger les valeurs des jeunes, leurs besoins, leurs attentes, les ressources et moyens dont ils disposent et comment ils peuvent faire des choix en matière de contraception. L'objectif est de les amener à comprendre que la décision d'avoir ou non un enfant relève d'un choix éclairé et complexe.

• Familles

La parentalité conduit à quelques réflexions autour de l'évolution du concept de famille. Notre société a pour caractéristique la multiplicité des univers familiaux et la diversité des liens de filiation et d'alliance. C'est une donnée sociologique qu'il faut prendre en considération, car l'enfant, quelle que soit son origine familiale, reste de manière indélébile attaché d'une manière ou d'une autre à ses racines parentales et familiales.

En sociologie, la famille est une institution qui articule quatre liens :

- les liens conjugaux (mariage, pacs, concubinage, intra et extra conjugal)
- les liens de filiation (qui combinent les liens biologiques et généalogiques)
- les liens de fratrie (qui organisent les places entre les enfants)
- les liens de parenté (autres que les trois précédents cités)

Les dynamiques familiales les plus fréquemment rencontrées dans notre société contemporaine peuvent se repérer et être appréhendées tout en sachant que la réalité est forcément plus complexe et en évolution permanente sur ces 40 dernières années.

Pour mener une réflexion plus étayée avec les adolescents, il conviendrait de mettre en lien cette approche avec les thématiques traitées en enseignement moral et civique ou en histoire, et avec l'évolution du code de la famille sur le sujet.

I 0. Prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et du sida

Repères / réflexions

• La prise de risque à l'adolescence

Les conduites à risques, qui se manifestent à l'adolescence à des degrés divers en fonction des contextes, vont souvent de pair avec la recherche d'autonomie et d'indépendance. Elles peuvent présenter plusieurs enjeux :

- se distinguer des adultes
- apprendre à connaître les limites du pouvoir qu'on exerce sur son propre corps
- vouloir contrôler son environnement
- renforcer l'estime de soi par la victoire sur la peur et la difficulté
- faire corps avec le groupe des pairs, être mieux accepté, admiré pour son courage.

C'est en définissant ses propres limites que l'adolescent s'affirme, construit son identité et qu'il se détermine au travers d'expériences personnelles faites de réussites et d'échecs.

Pour se construire, l'adolescent a besoin de se confronter aux repères et aux limites que doivent fixer les adultes.

La sexualité non protégée est rarement due à l'ignorance. Il n'en reste pas moins que l'influence de croyances et d'attitudes caractéristiques à cet âge doit être prise en compte :

- sentiment de toute puissance et d'invulnérabilité ;
- tentation de la prise de risque délibérée. La sexualité non protégée est plus fréquemment délibérément risquée que simplement accidentelle;
- idéalisation du principe de confiance en l'autre ;
- difficulté d'affirmation de soi, s'accompagnant souvent de la crainte du jugement et du regard de l'autre ;
- opposition active au discours préventif de l'adulte, liée au désir de s'affirmer et de s'individualiser.

Par ailleurs, il ne faut pas occulter la mauvaise anticipation des effets désinhibiteurs des substances psycho-actives, et leurs conséquences en termes de prise de risques.

De la même façon, les opinions, les représentations sur le sida et sur l'utilisation de préservatifs peuvent faire obstacle à des comportements de prévention : les « a priori » concernant la fiabilité incertaine du préservatif, la diminution du plaisir sexuel, la perception négative par le partenaire d'un rapport protégé, constituent des résistances aux attitudes de prévention, chez les filles comme chez les garçons.

En raison même des caractéristiques liées à la prise de risques à l'adolescence, les informations données doivent être claires et cohérentes. Elles doivent surtout s'accompagner d'encouragements et de confiance dans la capacité des jeunes à intégrer des comportements de prévention : ils ont en effet des ressources, parfois sous-estimées des adultes, leur permettant de réussir et de se développer positivement sans nuire à leur santé.

• Comportement sexuel des jeunes

En France, comme aux Etats-Unis et dans d'autres pays d'Europe, la recrudescence récente de nouveaux cas de syphilis et d'autres infections sexuellement transmissibles, ainsi que les données d'enquêtes sur les « connaissances, attitudes, croyances, et comportements » (enquêtes KABP, réalisées sous l'égide de l'ANRS) montrent que l'incidence de l'infection VIH a augmenté ces deux dernières années.

Les résultats de l'enquête KABP¹³ réalisée en 2010 indiquent que les évolutions déjà observées en 2001 et 2004 se poursuivent. Les modes de transmission sont toujours bien connus malgré la persistance de fausses croyances, telle que la transmission par piqûre de moustique. Les attitudes à l'égard des personnes séropositives sont toujours favorables. Enfin les personnes continuent d'adopter des comportements de prévention à l'égard du VIH et des IST. Cependant, la moindre préoccupation des jeunes de 18-30 ans vis-à-vis de la maladie déjà constatée en 2004 continue à s'accroître de même qu'une perception atténuée du risque du sida. Les premiers signes d'un relâchement des comportements de prévention sont ainsi mis en évidence.

Selon l'Institut National de veille sanitaire, les jeunes de moins de 25 ans représentent environ 12% des découvertes de séropositivité VIH en 2015 en France. Depuis 2003, le nombre de découvertes de séropositivité chez les jeunes hommes de 15 à 24 ans ayant des relations sexuelles avec les hommes a plus que doublé.

• Les infections sexuellement transmissibles (IST) dont le sida

« [Dix questions sur le VIH](#) », document d'information réalisé avec la direction générale de la santé et actualisé en 2014, peut être consulté sur Eduscol.

Cette brochure a pour objectif de combattre les rumeurs, les idées fausses sur le sida et permettre une meilleure perception des risques de transmission. Destiné en priorité aux lycéens, elle peut aussi utilement servir d'appui aux équipes éducatives pour organiser la discussion avec les élèves de collèges et de lycées.

Liens vers :

www.lecrips.net

education.francetv.fr/tag/sida

www.sida-info-service.org

www.aides.org

Ressources Agence nationale de santé publique :

[Les interviews des IST](#)

[Le quiz IST](#)

[La carte de visite des IST](#)

[Etes-vous sûrs de tout savoir sur le VIH et le Sida?](#)

[VIH, chlamydia, syphilis... la meilleure défense, c'est le préservatif](#)

¹³ <http://www.anrs.fr/VIH-SIDA/Sante-publique-Sciences-sociales/Actualites/Les-connaissances-attitudes-croyances-et-comportements-face-au-VIH-sida-en-Ile-de-France-en-2010>